

054-215404393-20230919-DCM532023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/09/2023  
Affichage : 26/09/2023**DEPARTEMENT**  
Meurthe-et-Moselle**ARRONDISSEMENT**  
N A N C Y**CANTON**  
GRAND COURONNÉ**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
Du 19 septembre 2023**

L'An deux mil vingt-trois, le 19 septembre, le Conseil Municipal de la Commune de PULNOY étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Marc OGIEZ.

**Étaient présents :** Mmes et MM. OGIEZ JEANDEL HOUDRY CASTELA ANDRE N. JACOB DEHAYE MASSON DANNEBEY C. JACOB SCHIEL DENIS DEMARNE BABIN ENEL DEVITERNE BEN ISMAIL

**Absents excusés :**

D. ZIETERSKI a donné pouvoir à D. DEVITERNE  
L. WEHRLLEN a donné pouvoir à B. JEANDEL  
C. MATHIS a donné pouvoir à N. JACOB  
V. BADER a donné pouvoir à A. ANDRE  
R. CORBERAND a donné pouvoir à N. HOUDRY  
C. SIMEANT a donné pouvoir à A. CASTELA  
C. FRANCHE a donné pouvoir à M. OGIEZ  
L. ZIETERSKI a donné pouvoir à J. ENEL  
F. PERROLLAZ a donné pouvoir à Z. BEN ISMAIL

**Absente :** S. DUSSIAUX

Il a été procédé conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, Zyede BEN ISMAIL, ayant obtenu la majorité de suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**OBJET****Mise à disposition gratuite du CSC pour l'amicale du SDIS 54**

**Nomenclature ACTES :** 3.5 Domaine et Patrimoine – autres actes de gestion du domaine public

**Nombre de Conseillers :**

en exercice : 27  
présents : 17  
votants : 26  
pour : 26  
contre : 0  
abstention : 0

**Rapporteur :** ML MASSON

L'association de l'amicale du personnel du SDIS 54 a entériné la tenue de leur loto à Pulnoy le dimanche 3 décembre 2023. Les manifestations au bénéfice de cette amicale s'organisent par roulement sur le territoire et ce à titre gratuit.  
Elle sollicite la mise à disposition du Centre Socioculturel ainsi que de l'office.

054-215404393-20230919-DCM532023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/09/2023

Affichage : 26/09/2023

Il est proposé d'accorder la gratuité de la salle R. Galmiche et de l'office (forfait journée pour les associations à 125 € pour la salle + 38 € pour l'office, soit 163 € au total).

Vu l'article L2144-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la délibération du conseil municipal du 19 septembre 2022, portant sur les tarifs de location des salles de la commune,

Considérant l'implication du SDIS54 dans le service public,

Considérant l'avis unanime des Commissions N°1 et 3 en date du 5 septembre 2023,

Le conseil municipal attribue à titre gracieux l'utilisation de la salle Galmiche et de l'office pour l'organisation du loto 2023 de l'Amicale du personnel du SDIS 54.

PJ : Demande de l'association

Le Maire certifie que la liste de délibérations de cette délibération a été publiée sur le site internet de la Mairie le 27/09/2023 et que la convocation a été faite le 12/09/2023.

POUR COPIE CONFORME  
PULNOY, le 19 septembre 2023  
Le Maire,  
Marc OGIEZ

Le Maire

